

peler ce principe que nous devrions bien conserver en notre mémoire, à savoir que tous les sujets britanniques sont égaux devant la loi.

Le *deuxième principe*, c'est la suprématie du parlement, interdiction au souverain d'agir sans le concours des représentants du peuple et de son conseil exécutif.

Ici encore on a fait preuve d'ignorance de notre histoire constitutionnelle, en affirmant — et j'ai entendu cette affirmation de la part d'hommes généralement bien renseignés — que le roi d'Angleterre pouvait, de par sa seule volonté, lever les troupes dont il aurait besoin pour les guerres impériales. En vertu du principe que nous venons de rappeler, je n'ai aucune crainte d'affirmer tout d'abord que le roi, voulût-il lever des troupes au Canada pour garder les tranchées des Flandres, que le parlement du Royaume-Uni n'eût pas permis à son souverain d'agir sans le concours des représentants du peuple des Îles Britanniques. De plus, Georges V sait fort bien que le duc de Devonshire est son représentant dans notre Dominion, et que lui aussi, tel son souverain en Angleterre, ne peut rien faire sans le concours des représentants du peuple canadien, c'est-à-dire sans l'assentiment de la Chambre des communes et du Conseil des ministres.

Le *troisième principe* est que l'armée et la flotte sont subordonnées au pouvoir civil.

En théorie, je crois que ce principe a été respecté, en fait aussi; mais il ne faudrait pas que la guerre se prolongeât encore plusieurs mois pour assister à la violation de ce droit constitutionnel. L'arrogance de la soldatesque envers les civils d'Ottawa, de Winnipeg et de Calgary, sous l'oeil paternel d'un gouvernement qui n'a plus rien à envier au prussianisme, témoigne de mon assertion.

Le *quatrième principe* est l'illégalité de toute imposition de taxe et de toute appropriation de deniers publics pour des fins de guerre, sans le consentement du parlement.

A ce quatrième principe, je ne puis dire que le gouvernement du Canada a fait un accroc. Point n'est besoin de le faire, quand on sait que l'Opposition, dans la poursuite de la guerre jusqu'au bout, a acquiescé à la parole de l'honorable Meighen: " jusqu'au dernier homme et jusqu'au dernier sou ". Libéraux et conservateurs admettent " qu'il est illégal d'imposer des taxes et d'approprier les deniers publics à des fins de guerre, sans le consentement du parlement. " Comme tout usurpateur habile, ils adorent les lois qui ne nuisent pas à l'accomplissement de leurs méfaits.